

# Élections professionnelles victoire incontestée

Les résultats, par académie, des élections à la CAPN  
Commission administrative paritaire nationale du corps des personnels  
de direction - scrutin du 6 décembre 2005

ACADÉMIES	INSCRITS	VOTANTS	BLANCS-NULS	EXPRIMÉS	SNPDEN	CGT	FO	SGEN	ID
AIX - MARSEILLE	502	387	7	380	247	3	3	31	96
AMIENS	385	324	10	314	212	6	3	14	79
BESANÇON	265	234	5	229	158	6	3	10	52
BORDEAUX	579	492	14	478	345	10	0	39	84
CAEN	312	269	14	255	194	7	2	23	29
CLERMONT-FERRAND	245	196	7	189	131	2	2	9	45
CORSE	60	49	1	48	41	0	0	1	6
CRETEIL	813	574	28	546	392	14	8	53	79
DIJON	331	288	10	278	191	9	0	10	68
GRENOBLE	524	420	12	408	267	8	0	48	85
GUADELOUPE	118	104	4	100	40	0	0	0	60
GUYANE	57	44	1	43	26	0	0	1	16
LILLE	832	667	13	654	451	19	1	67	116
LIMOGES	158	140	2	138	98	4	1	5	30
LYON	521	365	11	354	241	9	1	49	54
MARTINIQUE	126	119	1	118	63	0	0	2	53
MONTPELLIER	421	311	6	305	237	8	1	12	47
NANCY - METZ	540	470	13	457	249	13	4	95	96
NANTES	529	408	16	392	308	4	1	45	34
NICE	340	286	4	282	216	4	0	6	56
ORLEANS-TOURS	485	405	13	392	308	7	0	31	46
PARIS	347	287	6	281	201	6	3	20	51
POITIERS	341	308	6	302	211	9	7	6	69
REIMS	292	244	1	243	204	2	1	9	27
RENNES	447	359	6	353	250	21	2	46	34
REUNION (LA)	201	189	2	187	96	2	2	3	84
ROUEN	388	310	6	304	174	6	1	32	91
STRASBOURG	348	284	5	279	156	1	1	28	93
TOULOUSE	486	370	13	357	266	8	0	18	65
VERSAILLES	986	721	16	705	480	13	5	51	156
Etranger, TOM, Dét.	493	234	10	224	157	3	3	14	47
<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>12472</b>	<b>9858</b>	<b>263</b>	<b>9595</b>	<b>6610</b>	<b>204</b>	<b>55</b>	<b>778</b>	<b>1948</b>
<b>% des votes exprimés par liste</b>		<b>79,04 % des inscrits</b>	<b>2,66 % des votants</b>	<b>76,93 % des inscrits</b>	<b>68,89 % des inscrits</b> <b>8 sièges</b>	<b>2,12 %</b>	<b>0,57 %</b>	<b>8,11 %</b> <b>1 siège</b>	<b>20,30 %</b> <b>2 sièges</b>

Avec près de 69 % des voix aux élections paritaires des personnels de direction, le SNPDEN recueille 6610 voix soit 345 (+ 5,5 %) de plus qu'au scrutin précédent de 2002. Il conforte sa place de première organisation syndicale des personnels de direction.

Les autres organisations syndicales subissent une forte éro-

sion : Indépendance et Direction perd 8,7 % de ses voix et le SGEN, 7,8 %. La campagne menée par le syndicat soutenu par la FSU, pour une abstention active s'est révélée un échec puisque le taux de participation dépasse les 79 %.

A la commission administrative paritaire nationale (CAPN), le SNPDEN gagne un

siège supplémentaire et obtient 8 des 11 sièges à pourvoir. Au niveau académique, il progresse aussi en obtenant 132 des 169 sièges de commissaires paritaires académiques (CAPA) soit un gain de 13 sièges et 78 % des sièges en CAPA.

Son succès repose sur une conception exigeante de la laïcité, de la mixité et de l'intégra-

tion dans une ÉCOLE qui doit être celle de l'égalité des chances et sur la promotion d'un métier et de missions valorisant l'équipe de direction.

Il s'appuie de manière différenciée sur la signature en 2000 d'un protocole et sur un statut qui se sont révélés, pour l'essentiel, très positifs.

Il est l'expression d'un sou-

# du 6 décembre 2005: bulletin du SNPDEN.

ABSTENTION	PARTICIPATION
115	77 %
61	84 %
31	88 %
87	85 %
43	86 %
49	80 %
11	82 %
239	71 %
43	87 %
104	80 %
14	88 %
13	77 %
165	80 %
18	89 %
156	70 %
7	94 %
110	74 %
70	87 %
121	77 %
54	84 %
80	84 %
60	83 %
33	90 %
48	84 %
88	80 %
12	94 %
78	80 %
64	82 %
116	76 %
265	73 %
259	47 %
<b>2614</b>	<b>79 %</b>

## MERCI

Merci à tous les collègues qui ont choisi de confirmer, par leur vote, la représentativité exceptionnelle dans le paysage syndical français du SNPDEN.

Près de 69 % des voix se sont portées sur le SNPDEN avec une participation toujours très forte de plus de 79 %. La progression est importante puisque nous avons recueilli 6610 voix soit 345 de plus qu'au scrutin de 2002 (+ 5,5 %).

Avec 8 sièges sur 11 (soit 1 siège de plus) à la commission paritaire nationale, le SNPDEN conforte sa place de première organisation syndicale des personnels de direction. Au niveau académique, il progresse aussi avec 13 commissaires paritaires supplémentaires élus. Merci à tous les collègues syndiqués ou non qui ont choisi de nous faire confiance.

Avec vos suffrages et l'action de tous, nous obtiendrons :

- une amélioration concrète des conditions d'exercice du métier ;
- la poursuite des promotions de carrière et la valorisation de notre statut ;
- une place prépondérante pour notre métier dans le nouveau contexte de la décentralisation et de la LOLF.

Nous nous efforçons de mériter votre confiance, en vous conseillant, en vous aidant dans la gestion de votre carrière, en imposant la transparence et des règles du jeu claires à notre hiérarchie. Intégrité, respect de la déontologie et professionnalisme... l'efficacité ne peut se concevoir sans éthique.

**Le SNPDEN, votre force pour agir.**

Le 7 décembre 2005  
**Philippe GUITTET**

## LES ÉLUS

11 sièges étaient à pourvoir.

LE SNPDEN OBTIENT :

### 2 SIÈGES EN HORS CLASSE SUR 3

*Titulaires :*

Donatelle Pointereau

Guy Savelon

*Suppléants :*

Chantal Collet

Jean-Claude Seguin

### 2 SIÈGES EN PREMIÈRE CLASSE SUR 4

*Titulaires :*

Patrick Falconnier

Véronique Demmer

*Suppléants :*

Alain Chartier

Mireille Vogt

### 4 SIÈGES EN DEUXIÈME CLASSE SUR 4

*Titulaires :*

Hélène Ghesquiere

Pierre Carbajo

Marie-Claude Bédu

Serge Guinot

*Suppléants :*

Laurence Poncet

Jacky Schlienger

Michel Miklarz

Fernande Margarido

**Lire p. 30-31 les coordonnées des commissaires paritaires**

ID, qui obtient 2 sièges, choisit 1 siège en HC et 1 siège en 1<sup>e</sup> classe

Le SGEN obtient 1 siège et choisit la 1<sup>e</sup> classe.

Les huit élus en deuxième classe sont tous des commissaires paritaires présentés par le SNPDEN.

Les campagnes électorales ont leurs obligations et leurs rites. Au nom de la défense des « petits », les listes concurrentes ont, dans de nombreuses académies, attaqué avec violence le SNPDEN.

Après les élections, le ministère interroge chaque liste, en fonction de ses résultats, pour choisir ses représentants. Les mêmes listes ont alors demandé des postes de commissaires paritaires en hors classe et en première classe.

Il y a là un double langage que chacun appréciera.

Et les commissaires paritaires du SNPDEN élus de deuxième classe défendront, dans la clarté, les collègues jeunes dans la carrière et/ou adjoints, personnels de direction de deuxième classe.

à son action pour une amélioration concrète des conditions d'exercice de notre métier.

Il est la reconnaissance par les personnels de direction, du rôle actif des responsables et des militants dans les académies, et des commissaires paritaires nationaux et académiques dans l'accompagnement de leur carrière.